



De plus en plus d'agents sont concernés par une procédure médico-administrative (PMA).

A la **CFDT**

Carla Bonnet répond à toutes les questions posées par ces situations souvent difficiles.

Elle siège en commission de réforme et commission des rentes.

N'hésitez pas à la contacter :

 carla.bonnet@paris.fr

 **01 49 96 68 25**

Depuis plus de 2 ans, la **CFDT** réclame la création de postes de référents PMA dans les CASPE et en direction.

Ces référents PMA auraient pour missions d'aider les agents concernés par toute problématique de santé, les conseiller dans leurs démarches médico-administratives (postes aménagés, inaptitude, reclassement...)



Ils pourront aussi :

- ⇒ accompagner les agents auprès de la référente reclassement au SRH ;
- ⇒ soutenir les UGD/SGD qui gèrent à ce jour ces dossiers parfois complexes et longs ;
- ⇒ être le relais auprès du BPRP ;
- ⇒ être le relais auprès de la référente reclassement au SRH.



**EN 2018 AVEC LA CFDT,
DONNEZ UN NOUVEAU VISAGE
AU SYNDICALISME !**

